

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVÈRE
MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Alexandra Brière-Malo de la susdite municipalité.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère a adopté, lors de sa séance tenue le 4 novembre 2024, une résolution par laquelle le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025 est modifié comme suit :

QUE la séance ordinaire prévue initialement le lundi 6 octobre 2025 est déplacée le 2 octobre 2025 :

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister à ces assemblées publiques ainsi que les autres dont les dates demeurent inchangées au calendrier 2025.

Donné à Saint-Sylvère, ce 15 septembre 2025

Alexandra Brière-Malo

Alexandra Brière-Malo
Directrice-générale /Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Alexandra Brière-Malo, résidant à Saint-Sylvère, directrice générale et greffière trésorière de la municipalité de Saint-Sylvère, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, entre 7 h et 19h, ce 15 e jour de septembre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15e jour du mois de septembre 2025.

Alexandra Brière-Malo

Alexandra Brière-Malo
Directrice-générale /Greffier-trésorier